

PUBLIC
DISTRIBUTION SIMULTANÉE

DOCUMENT DU MÉCANISME INDÉPENDANT DE
CONSULTATION ET D'INVESTIGATION

HAÏTI

MICI-BID-HA-2017-0114

**PREMIER RAPPORT DE SUIVI DES ACCORDS DE PHASE DE CONSULTATION
PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE PRODUCTIVE**

**(HA-L1055, HA-L1076, HA-L1081, HA-L1091)
(2552/GR-HA, 2779/GR-HA, 3132/GR-HA, 3384/GR-HA)**

Ce document a été préparé par Gastón Aín, Coordinateur de la Phase de Consultation et María Camila Barriga, Officière de cas, sous la supervision de Victoria Márquez-Mees, Directrice du MICI (MEC / MEC).

Conformément à la Politique d'Accès à l'Information, ce document est mis à la disposition du public en même temps qu'au Conseil d'Administration pour son information.

TABLE DES MATIERES

RESUME ANALYTIQUE

I.	HISTORIQUE DU CAS	1
II.	FONDAMENTS DE LA PLOITIQUE DU MICI POUR LES ACCORDS DE SUIVI	2
III.	ACTIONS MENEES AU COURS DE LA PERIODE DE SUIVI DECLAREE	2
IV.	CONCLUSIONS ET PROCHAINES ÉTAPES	5

LIENS ÉLECTRONIQUES

1. Requête originale
<http://www.iadb.org/document.cfm?id=40863304>
2. Fiche du cas MICI-BID-HA-2017-0114
<https://www.iadb.org/fr/mici/complaint-detail?ID=MICI-BID-HA-2017-0114&nid=21822>
3. Rapport de la Phase de Consultation
<http://www.iadb.org/document.cfm?id=EZSHARE-124330786-1300>
4. Proposition de financement non remboursable pour le programme d'infrastructure (HA-L1055) (document ne disponible qu'en anglais et espagnol)
<https://www.iadb.org/Document.cfm?id=EZSHARE-422213973-24>
5. Proposition de financement non remboursable pour le programme d'infrastructure productive (HA-L1076) (document ne disponible qu'en anglais et espagnol)
<https://www.iadb.org/Document.cfm?id=EZSHARE-1264222835-30>
6. Proposition de financement non remboursable pour le programme d'infrastructure productive II (HA-L1081) (document ne disponible qu'en anglais et espagnol)
<http://www.iadb.org/Document.cfm?id=38279164>
7. Proposition de financement non remboursable pour le programme d'infrastructure productive III (HA-L1091) (document ne disponible qu'en anglais et espagnol)
<http://www.iadb.org/Document.cfm?id=39273513>
8. Plan d'action pour la restauration des moyens de subsistance
<https://www.iadb.org/Document.cfm?id=EZSHARE-422213973-89>
9. Étude d'impact social en Haïti - Programme d'infrastructures productives I-IV (HA-L1076, HA-L1081, HA-L1091, HA-1101) (document ne disponible qu'en anglais)
<http://www.iadb.org/Document.cfm?id=37091614>
10. Étude cumulative de l'impact environnemental - Programme d'infrastructures productives I-IV (HA-L1076, HA-L1081, HA-L1091, HA-1101)
<http://www.iadb.org/Document.cfm?id=39970805>

ACRONYMES ET ABREVIATIONS

Banque ou BID	Banque Interaméricaine de Développement
Conseil d'Administration	Le Conseil d'administration de la BID.
Direction	Le/la ou les dirigeants de la Banque ou du MIF, chargé(e)s de l'opération en question financée par la Banque, ou la (les) personne(s) qu'elle délègue.
Gouvernement ou GdH	Gouvernement d'Haïti
<i>Kolektif</i> ou Requérants	<i>Kolektif Peyizan Viktim Tè Chabè</i> (Collectif des Paysans Victimes des terres de <i>Chambè</i>)
<i>Komitè</i>	Groupe de 10 requérants qui a représenté le <i>Kolektif</i> tout au long du processus MICI
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances d'Haïti
MICI ou Mécanisme	Mécanisme Indépendant de Consultation et d'Investigation
OSC	Organisations de la Société Civile
PAP	Personnes Affectées par le Projet
PAR	Plan d'Action pour l'Indemnisation et la Restauration des Moyens de Subsistance
Parties	Les Requérants, la Direction, l'Emprunteur, le Client et/ou l'Agence d'Exécution le cas échéant.
PC	Phase de Consultation du MICI
PIC ou Parc	Parc Industriel de Caracol
Programme	Programme d'Infrastructure Productive
UTE ou Agence d'Exécution	Unité Technique d'Exécution du Ministère de l'Économie et des Finances

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le Programme d'Infrastructure Productive vise à renforcer le développement du secteur privé dans le Nord d'Haïti par la construction et l'exécution du Parc Industriel de Caracol. Le PIC comprend une superficie d'environ 246 hectares et est situé dans la municipalité de Caracol près de Trou du Nord, Terrier Rouge et Limonade dans le département du Nord-Est d'Haïti. Vers la fin de 2017, il y avait 57 bâtiments construits, une station d'épuration d'eau et une centrale électrique. La BID soutient le Programme à travers quatre opérations de financement non remboursables (HA-L1055, HA-L1076, HA-L1081 et HA-L1091) et différentes coopérations techniques. Le Programme d'Infrastructure (HA-L1055), la première opération non remboursable à l'appui du PIC, a été approuvé le 25 juillet 2011 par le Conseil d'Administration. L'opération a financé: (i) les infrastructures initiales du Parc, dont la clôture delimitant le PIC, l'installation d'une station temporaire d'épuration de l'eau, la station d'épuration de l'eau et les installations pour la gestion des déchets, (ii) quatre bâtiments industriels, (iii) un bâtiment administratif, (iv) des études sociales et environnementales, ainsi que des mesures d'atténuation, et (v) le Plan de Compensation et de Restauration des Moyens de Subsistance des Personnes Affectées par le Projet. Une partie du financement de cette dernière composante fait également partie de l'opération HA-L1076.

Le 12 janvier 2017, le MICI a reçu une Requête du *Kolektif Peyizan Viktim Tè Chabé*, qui avait le soutien de trois organisations de la société civile. Le *Kolektif* est composé d'environ 442 familles qui cultivaient la terre dans la zone où le PIC a été construit. Bien qu'ils aient reçu une compensation ultérieure -composée de paiements transitoires en espèces et d'un paiement final-, les Requérants ont indiqué que cette mesure ne leur avait pas permis de restaurer leurs moyens de subsistance. De même, ils ont souligné qu'ils n'étaient pas conscients des impacts environnementaux que le Programme pourrait générer, notamment ceux liés à la contamination de la rivière Trou-du-Nord et de l'air dans les zones du site du projet, et en ce qui concerne la gestion des déchets solides.

La Requête a été déclarée éligible le 23 mars 2017. Le 14 juin de la même année, le Processus de la Phase de Consultation du MICI a commencé. Ce processus-ci s'est terminé par la signature d'un accord confidentiel le 8 décembre 2018. L'accord comprend des mesures correctives pour la restauration des moyens de subsistance des PAP, ainsi que des dispositions relatives à la disponibilité d'informations sur les aspects sociaux et environnementaux du Programme.

En ce qui concerne la structure de suivi des engagements pris, les Parties ont convenu de créer un Comité de Suivi composé de trois représentants des Requérants, d'un représentant de la Direction de la BID et d'un représentant de l'UTE. En outre, les Parties ont demandé que le MICI réalise le suivi. Le MICI est aussi chargé de la facilitation des séances du Comité de Suivi avec la collaboration de Julián Portilla, qui fait partie de la liste d'experts en facilitation du Mécanisme et qui accompagne le processus depuis le début.

Ce rapport rend compte de la première année de l'étape de suivi qui comprend la période de janvier à décembre 2019. Au cours de laquelle, trois réunions du Comité de Suivi facilitées par le MICI, deux d'entre elles en face à face et une virtuelle, ont eu lieu. De plus, le MICI a maintenu

un contact permanent avec les Parties par le biais de réunions bilatérales pour connaître et évaluer conjointement le progrès accompli concernant la réalisation des engagements.

À la fin de la première année de suivi, les engagements concernant les corrections des compensations et la livraison des kits scolaires ont été respectés. Cependant, le progrès est limité en ce qui concerne l'accès à l'emploi dans le PIC et la mise en œuvre des mesures additionnelles (accès à la terre, équipements et intrants pour l'agriculture, programme de graduation et de formation professionnelle). Ceci est le résultat d'un ensemble de facteurs qui incluent la situation du contexte national, des faiblesses des systèmes de coordination interne, ainsi que des processus administratifs qui ont pris plus de temps que prévu initialement. Vers la fin de 2019, lors de la dernière réunion de suivi tenue à Caracol, les Parties ont revu la feuille de route qui marque l'accord en mettant à jour leur calendrier et en déployant des efforts importants pour traiter plus efficacement les difficultés présentées tout au long de la première année de mise en œuvre.

Pendant l'année 2020, le MICI prévoit d'effectuer au moins trois missions à Caracol et Limonade afin de faciliter les réunions en face-à-face du Comité de Suivi et d'évaluer le progrès en matière de conformité, ainsi que de coordonner la conduite de vidéoconférences mensuelles. Le Mécanisme conservera le rôle de coordonnateur et de facilitateur général des réunions du Comité et fournira un soutien en temps opportun aux Parties, si nécessaire, ainsi que l'évaluation des conditions locales générales susceptibles de générer une fragilité certaine dans le processus.

En janvier 2021, le deuxième Rapport Annuel de Suivi sera publié, rendant compte des différentes actions menées et du progrès achevé.

I. ANTÉCÉDENTS DU CAS

- 1.1 Le "Programme d'Infrastructure Productive" vise à renforcer le développement du secteur privé dans le Nord d'Haïti par la construction et l'exécution du Parc Industriel de Caracol. Le PIC comprend une superficie d'environ 246 hectares et est situé dans la commune de Caracol près de Trou du Nord, Terrier Rouge et Limonade dans le Département du Nord-Est d'Haïti.
- 1.2 La BID a soutenu le Programme à travers quatre opérations de financement non remboursables (HA-L1055, HA-L1076, HA-L1081 et HA-L1091) et de différentes coopérations techniques. Le Programme d'Infrastructure (HA-L1055), la première opération d'investissement non remboursable à l'appui du PIC, a été approuvée le 25 juillet 2011 par le Conseil d'Administration. L'opération a financé: (i) les infrastructures initiales du Parc, dont la clôture delimitant le PIC, l'installation d'une station temporaire d'épuration de l'eau, la station d'épuration de l'eau et les installations pour la gestion des déchets, (ii) quatre bâtiments industriels, (iii) un bâtiment administratif, (iv) des études sociales et environnementales, ainsi que des mesures d'atténuation, et (v) le plan de compensation et de restauration des moyens de subsistance des personnes affectées par le projet. Une partie du financement de cette dernière composante fait également partie de l'opération HA-L1076.
- 1.3 Le 12 janvier 2017, le MICI a reçu une requête du *Kolektif Peyizan Viktim Tè Chabé*, qui sont soutenus par trois organisations de la société civile: *Accountability Counsel*, *Action Aid* Haïti et AREDE. Le *Kolektif* est composé d'environ 422 familles qui cultivaient les terres dans la zone où le PIC a été construit. Les Requérants alléguent que l'installation sans préavis de la clôture qui délimitait le terrain où le PIC serait construit les avait empêchés d'accéder aux parcelles de terrain qui constituaient leurs moyens de subsistance. Bien qu'ils aient reçu une compensation ultérieure - composée de paiements transitoires en espèces et d'un paiement final - les plaignants ont indiqué que cette mesure ne leur avait pas permis de restaurer leurs moyens de subsistance. De même, ils ont souligné qu'ils ignoraient les impacts environnementaux que le Programme pourrait générer, notamment ceux liés à la contamination de la rivière Trou-du-Nord et de l'air dans les zones du site du projet, et à la gestion des déchets solides.
- 1.4 La Requête a été déclarée éligible le 23 mars 2017. Le 14 juin 2017, après une évaluation de la faisabilité d'un processus de dialogue, le Processus de la Phase de Consultation du MICI a commencé. Selon la Politique MICI-BID, le Processus de la PC a une durée maximale de 12 mois. Dans ce cas, le Conseil d'Administration de la BID a approuvé une prolongation de six mois du mandat susmentionné, qui a pris fin le 14 décembre 2018.
- 1.5 Au cours du Processus de la Phase de Consultation, le MICI a convoqué et facilité six rondes de dialogue structuré, suivant les sujets prédéfinis par les Parties dans l'agenda et utilisant une méthodologie consensuelle dès le début du Processus. À l'issue des six rondes, les Parties ont conclu 19 accords partiels immédiatement exécutoires et le 8 décembre 2018, elles ont signé l'accord final. Cet accord comprend des mesures

correctives pour la restauration des moyens de subsistance des PAP, ainsi que des dispositions relatives à la disponibilité d'informations sur les aspects sociaux et environnementaux du Programme.

- 1.6 En ce qui concerne la structure de suivi des engagements pris, les Parties ont convenu de créer un comité de suivi composé de trois représentants des Requérants, d'un représentant de la Direction de la BID et d'un représentant de l'UTE. De plus, les Parties ont demandé la participation du MICI pendant le suivi. MICI fait les tâches de facilitation des séances du Comité de Suivi avec la collaboration de M. Julián Portilla, membre du Roster d'Experts en Facilitation du Mécanisme et facilitateur sélectionné pour cette cas depuis le début.
- 1.7 Conformément au paragraphe 34 de la Politique MICI-BID (MI-47-6), les Parties sont convenues que les termes de l'accord conclu, le plan et le calendrier de suivi sont confidentiels. Le plan de suivi soumis par MICI au Conseil d'Administration de la BID a été approuvé dans le cadre d'une procédure de non-objection le 2 février 2019.
- 1.8 Les antécédents du cas MICI-BID-HA-2017-0114 et la documentation publique préparée dans le cadre du processus peuvent être consultés dans la [fiche de cas](#) du Registre Public du MICI.¹

II. FONDAMENTS DE LA POLITIQUE DU MICI POUR LES ACCORDS DE SUIVI

- 2.1 Le paragraphe 35 de la Politique MICI-BID stipule que, dans le cas où les Parties seraient parvenues à un accord dans le cadre du Processus de la Phase de Consultation, le Mécanisme élaborera en collaboration avec elles un plan et un calendrier de suivi de l'accord conclu, dans les cas où il est pertinent. La durée dudit plan ne dépassera pas 5 ans.
- 2.2 Conformément au paragraphe 35 de la Politique MICI, le Mécanisme soumet au Conseil, sur une base annuelle, un Rapport de Suivi à titre d'information.

III. ACTIONS MENEES AU COURS DE LA PERIODE DE SUIVI DECLAREE

- 3.1 Au cours de la première année de suivi couvrant la période entre janvier et décembre 2019, une série d'activités coordonnées par MICI ont été menées et sont présentées ci-dessous:
- 3.2 **Réunions du Comité de Suivi.** Pour la première année de suivi, trois missions sur le terrain étaient prévues pour organiser et faciliter le même nombre de réunions du Comité de Suivi.
- 3.3 La première séance du Comité de Suivi s'est tenue le 4 février 2019 à Limonade. La réunion du Comité a été précédée de séances préparatoires avec chaque Partie et d'une

¹ Vous pouvez également accéder aux documents publics du cas à partir de la section des liens électroniques.

autre après la séance tripartite avec les Requérants pour profiter de la présence sur le terrain.

- 3.4 Compte tenu des conditions de sécurité dans le pays, la réunion du Comité prévue pour septembre 2019 a dû être reportée en raison de restrictions de voyage dans le pays. Pour garantir la rencontre, il a été décidé de tenir une séance virtuelle en octobre facilitée par MICI avec la participation à distance des Requérants, des représentants de la Banque et de l'UTE.
- 3.5 Une fois que les conditions de sécurité dans le pays ont été améliorés, la troisième réunion du Comité de Suivi a lieu à Caracol le 16 et 17 décembre. Cette réunion a été facilitée par MICI et a réuni des représentants du *Kolektif* et de leurs conseillers, ainsi que des représentants de la Direction de la BID et de l'UTE. De plus, il y avait la présence du Directeur de l'UTE et, en tant qu'invité, M. Alfred Métellus, représentant Haïti auprès du Conseil d'Administration de la BID. Au cours de cette mission, MICI a mené des entretiens avec neuf membres du *Kolektif* afin de connaître le point de vue de certains des Requérants sur l'état de la mise en œuvre de l'accord et compléter les actions de suivi mises en œuvre tout au long de l'année.

Tabla 1. Réunions du Comité de Suivi

Première réunion du Comité de Suivi	Deuxième réunion du Comité de Suivi (vidéoconférence)	Troisième réunion du Comité de Suivi
4 février 2019	25 octobre 2019	16 et 17 décembre 2019

- 3.6 **Réunions virtuelle de Suivi établies dans l'Accord.** Outre les rencontres en personne du Comité, l'accord a établi des réunions virtuelles de suivi pour la première année de mise en œuvre. Pour faciliter la logistique, les organisations de la société civile qui ont conseillé les Requérants les ont représentés à ces réunions. Au cours de la période considérée, deux réunions virtuelles ont eu lieu. De même, en profitant la présence à Washington D.C. des représentants des OSC conseillant des plaignants et le représentant de l'UTE, une réunion en personne s'est tenue en avril dans le bureau de la BID, à laquelle a également participé le chef de projet et le spécialiste social désigné par la BID comme représentant auprès du Comité de Suivi.

Table 2. Réunions virtuelles de suivi dans le cadre de l'Accord.

Première réunion de Suivi (en personne)	Deuxième réunion virtuelle de suivi	Troisième réunion virtuelle de suivi
8 avril 2019	11 juin 2019	29 juillet 2019

- 3.7 Toutes les réunions tant en personne que virtuelles ont été facilitées par Julián Portilla et ont compté avec la participation d'un ou de plusieurs représentants du MICI.
- 3.8 **Contact périodique du MICI avec les Parties.** Pendant la période observée, MICI a maintenu un contact hebdomadaire avec chaque Partie par le biais d'appels téléphoniques et suivant les échanges électroniques. Il a également facilité, selon les besoins, différentes réunions sur la demande des Parties. Dans le cadre de ces échanges, MICI a profité de l'occasion pour connaître les perspectives de chaque Partie quant aux progrès dans le respect des accords, identifier les défis pour la réalisation des activités convenues, et proposer des actions possibles pour y faire face.
- 3.9 **Suivi des médias et des événements pertinents.** Au cours de la période observée, MICI a effectué un suivi périodique des médias de presse, des réseaux sociaux, des portails électroniques et des événements afin d'identifier les informations contextuelles pertinentes qui pourraient avoir des conséquences sur la mise en œuvre des activités convenues et le suivi.
- 3.10 **Statut de conformité.** En décembre 2019, on a observé ce qui suit:
- 3.11 Paiement des différences trouvées dans les montants de compensation. Dans le cadre du processus de la Phase de Consultation et avant de signer l'accord final, les Parties ont convenu d'entamer une révision conjointe des paiements de compensation versés dans le cadre du PAR. À la suite de cette révision, des différences mineures de montants ont été constatées dans 40 cas. Au troisième trimestre de 2019, après les ajustements respectifs, la révision a pris fin.²
- 3.12 Accès à l'emploi dans le PIC précédé de formation technique. L'enregistrement des PAP pour accéder à l'emploi a commencé au début de 2019. Au cours du premier trimestre, l'UTE avec le soutien de la BID a organisé trois journées d'enregistrement. Le *Komité* a joué un rôle actif dans la coordination de l'assistance des PAP à ces journées d'enregistrement. 77,7% de la totalité des PAP a été enregistré. À la fin de l'année, 12,5% des personnes inscrites étaient éligibles pour accéder à un emploi au PIC et elles travaillent actuellement dans les installations du Parc.
- 3.13 Mesures correctives supplémentaires pour la restauration des moyens de subsistance. Dans ce domaine, le processus de sélection des options s'est achevé au troisième trimestre 2019. L'UTE avec l'appui de la Banque a réalisé les ateliers de sélection des options, dont la méthodologie a été présentée et convenue entre les Parties lors de la première réunion du Comité de Suivi. Au cours des premiers jours d'enregistrement en mars 2019, des difficultés pour atteindre le nombre total de PAP qui respectaient les termes de l'accord ont été observées. En conséquence, trois sessions supplémentaires ont été organisées, chacune d'une durée de plusieurs jours, afin d'achever le processus de sélection. Malgré la prolongation de la période d'enregistrement, en août, les conditions fixées dans l'accord n'étaient pas achevées. Ces journées ont donc été complétées par un processus de débogage mené par le *Komité* en octobre 2019, accord

² On a informé MICI que six PAP sur les 40 cas n'ont pas assisté aux différentes journées de travail que l'UTE a organisé afin d'effectuer le paiement du montant différentiel.

préalable avec l'UTE et la Banque. Par conséquent, à la fin de 2019, la mise en œuvre d'aucune des options supplémentaires prévues n'a pas encore été officiellement lancée.

- 3.14 Livraison des Kits Scolaires. En août et comme prévu dans l'accord, des kits scolaires ont été livrés à tous les PAP qui ont assisté aux jours de livraison. Lors de conversations bilatérales avec les Requérants et lors des délibérations du Comité de Suivi, MICI a constaté un désaccord manifeste concernant la qualité de l'un des éléments inclus dans le kit. Lors de la dernière réunion du Comité, les Parties ont convenu que l'un des articles soumis serait remplacé. De plus, lors des entretiens menés par MICI en décembre, on a constaté qu'un autre article du Kit était de moins bonne qualité. Le MICI remettra le rapport respectif au Comité de Suivi pour analyser conjointement les actions pertinentes.
- 3.15 Mesures liées aux impacts sociaux et environnementaux du PIC. Lors de la réunion du Comité de Suivi en décembre, une présentation a été planifiée par la Direction de la BID et l'UTE sur l'état de la gestion sociale et environnementale du PIC. Pour une question de temps, la présentation a été reportée à la première réunion du Comité de Suivi en 2020. L'UTE s'est engagée à partager avec les plaignants, avant la session, le rapport sur l'échantillonnage de l'eau et la présentation PowerPoint qui serait utilisée.
- 3.16 En dernier lieu, à la fin de l'année, l'événement pour soutenir la promotion des microcrédits dans lequel les organisations de la région présenteraient leurs services aux PAP intéressés était en attente.

IV. CONCLUSIONS ET PROCHAINS PAS

- 4.1 Au cours de la période analysée dans le présent rapport, le processus d'examen des paiements de compensation a été achevé et le délai de distribution des kits scolaires a été respecté. Cependant, des progrès mineurs ont été réalisés en ce qui concerne les activités convenues en matière d'accès à l'emploi au PIC et les mesures additionnelles.
- 4.2 Les retards dans le respect des engagements sont en partie dus à la fragilité de la sécurité que le pays a connue au cours de l'année dernière et qui a limité le déplacement de ceux qui vivent en Haïti et empêché dans certains cas l'arrivée de fonctionnaires basés hors du pays. En effet, la première année de suivi des accords a été caractérisée par un contexte politique et social complexe au niveau national. Début décembre 2019, la situation a commencé à se stabiliser, ce qui a permis de mener la troisième session du Comité de Suivi sur le terrain. Cependant, il y a encore des manifestations sporadiques, une situation politico-institutionnelle complexe et un affaiblissement des conditions de sécurité.
- 4.3 Au niveau du cas, des changements institutionnels et de représentation étaient observés tout au long du processus. Dans le cas de l'Agence d'Exécution, un nouveau directeur a été nommé et l'agence a exclusivement pris en charge l'administration du PIC. Quant aux plaignants, deux des conseillers des organisations de la société civile qui les accompagnaient au sujet de la plainte déposée auprès du MICI depuis le début se sont retirés du processus pour des raisons personnelles.

- 4.4 En termes d'accès à l'emploi au PIC, les progrès en matière d'embauche sont inférieurs aux objectifs fixés dans l'accord. Ainsi, des différences importantes sont observées entre le nombre de personnes inscrites et les personnes interviewées et embauchées. Dans certains cas, des difficultés sont observées pour le contact des candidats après l'inscription. En outre, il est constaté que la formation à l'emploi dispensée par les entreprises a une durée variable, parfois inférieure à un mois et dépend en général des capacités des PAP embauchées.
- 4.5 Dès le deuxième trimestre 2019, des difficultés ont été observées dans la coordination et la mobilisation au sein du groupe des Candidats pour assister aux journées de sélection des mesures additionnelles. Par conséquent, le processus d'enregistrement des options s'est prolongé au-delà de la période initialement prévue et était en retard d'environ six mois. De même, les procédures administratives que l'UTE et la BID doivent mener pour mettre en œuvre chaque option après la fin du processus de sélection ont été retardées.
- 4.6 Malgré la situation du contexte local et les défis de mise en œuvre, au cours de la période, les Parties ont maintenu une communication fluide et ils ont travaillé de manière constructive pour trouver des solutions alternatives. En particulier, lors de la dernière réunion du Comité de Suivi, des prochains pas ont été convenus pour accélérer le respect des engagements.
- 4.7 En matière d'emploi, les Parties travailleront sur l'enregistrement d'un candidat alternatif par ménage ou à la présentation pour la deuxième fois des personnes que les entreprises n'ont pas pu contacter. De même, des possibilités seront explorées pour renforcer la formation avant d'accéder à l'emploi grâce à l'utilisation des ressources disponibles au PIC. En ce qui concerne les options supplémentaires, les Parties ont convenu un calendrier avec des activités détaillées et des délais qui permettent une meilleure compréhension des processus administratifs de la mise en œuvre, ainsi que le renforcement de la prévisibilité dans le développement des activités. Les nouvelles dates suggèrent des activités importantes pour les premiers mois de 2020.
- 4.8 Des ajustements au calendrier aideront à reprendre le rythme. Cependant, il est important de noter que, bien qu'en décembre 2019, les conditions de sécurité se soient améliorées, le contexte institutionnel reste délicat. Il est possible que le contexte politico-institutionnel ajouté aux défis imposés par la complexité des processus administratifs pourrait créer des difficultés dans la mise en œuvre rapide des engagements pris.
- 4.9 Pendant l'année 2020, MICI prévoit d'effectuer au moins trois missions à Caracol et à Limonade afin de faciliter les réunions du Comité de Suivi et d'évaluer les progrès en matière de conformité, ainsi que de coordonner la conduite de vidéoconférences mensuelles. Le Mécanisme conservera le rôle de coordonnateur et de facilitateur général des réunions du Comité et fournira un soutien en temps opportun aux Parties, si nécessaire, ainsi que l'évaluation des conditions locales générales susceptibles de générer une fragilité dans le processus.
- 4.10 En janvier 2021, le deuxième rapport annuel de suivi sera publié, rendant compte des différentes actions menées et des progrès réalisés.